

Allocution de Christelle Luisier Brodard

Conseillère d'Etat

Assemblée générale AVSM

Savigny

8 octobre 2021

Seules les paroles prononcées font foi

Mesdames, Messieurs les Secrétaires municipaux

C'est un plaisir immense de pouvoir m'adresser à vous de vive voix. L'an dernier, vous vous en rappelez, j'avais dû le faire par vidéoconférence, suite à l'annulation de votre assemblée générale en raison des circonstances sanitaires.

Ce n'est pas vous que je dois convaincre de la nécessité du dialogue direct avec les administrés, alors que vous êtes, toutes et tous, quotidiennement au contact avec nos concitoyens.

Depuis un an, nous avons beaucoup travaillé au Département des institutions du territoire pour renforcer les liens entre canton et communes. Il y a eu d'abord, vous le savez bien, l'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat sur le financement de la participation à la cohésion sociale. Cet accord porte, je le rappelle, sur une enveloppe supplémentaire et globale de 565 millions pour la période 2021-2027, puis 150 millions pérennes dès 2028.

Le gouvernement a tenu ses engagements. Lors de la présentation du budget il y a 2 semaines, il a

annoncé de nouvelles mesures en faveur des communes en décidant de financer un montant de 25 mios pour accélérer le rééquilibrage financier prévu par l'accord. Le montant cible de 150 mios prévu pourra être atteint dès 2027 déjà.

Ce sont des pas concrets qui témoignent de la volonté du Gouvernement et de moi-même, comme responsable du dossier, de pacifier les relations entre l'État et les communes.

Evidemment, je sais que l'initiative SOS communes a abouti. Le Conseil d'État examinera le moment venu la réponse qu'il doit apporter à ce texte, mais pour ma part je crois plus que jamais aux vertus du dialogue fait de confiance et de respect entre les deux niveaux institutionnels.

Cette confiance est d'autant plus indispensable que nous sommes au début d'une nouvelle législature communale. Je vous remercie vivement pour vos précieuses contributions lors de ces élections communales générales du mois de mars et de tout le travail accompli pour la transition entre la législature qui s'est terminée le 30 juin est celle

qui vient de s'ouvrir. Sans votre appui, cette transition aurait été nettement plus difficile.

Vous le savez, plein de nouveaux élus ont pris leurs fonctions et il s'agit, comme secrétaires municipaux, de les accompagner dans leurs missions, et surtout de faciliter leurs premiers pas.

L'émission de la RTS « Mise au Point » de dimanche dernier a d'ailleurs diffusé un reportage intéressant sur la plus jeune syndique du canton dans la commune de Bullet et l'appui que lui donne sa secrétaire municipale. On y voit Maude Gonthier, 25 ans, nouvelle élue et pleine d'enthousiasme dans ces nouvelles fonctions, on y voit également sa secrétaire municipale, Anna Rita Ciardo, témoigner de son intérêt à collaborer avec la nouvelle syndique et prête à lui faciliter la tâche.

C'est un bel exemple de cette démocratie participative, proche de nos citoyens, qui permet de construire ce lien indispensable pour que notre vie en société soit harmonieuse. À l'inverse des réseaux sociaux dont chacun comprend qu'ils nous isolent dans nos bulles.

Comme secrétaires municipaux, vous êtes donc en première ligne pour appuyer les Municipalités qui doivent apprendre leur métier. Vous êtes les garants du temple communal.

En automne 2020, nous avons initié le programme « Pour ma commune ». Ce programme comprend une nouvelle formation pour les élus, ce qui correspond à une de vos demandes faites lors de la précédente législature.

Je peux vous dire que ce programme qui va s'étendre jusqu'au printemps 2022 est d'ores et déjà un franc succès au point que les quatre dates des journées d'accueil ont été prises d'assaut et que nous avons dû limiter les places.

Les premiers échos sont extrêmement positifs et ont retenu l'attention des médias régionaux alors qu'il s'agit de sujets très institutionnels. C'est extrêmement réjouissant pour toutes les personnes, qui comme vous et moi sont passionnées par les affaires publiques, de constater l'engagement et l'enthousiasme de ces nouveaux élus, prêts à apprendre et prêts à

donner de leur temps et de leur énergie dans l'intérêt général de nos concitoyens.

Quand je vois l'écho que ces journées d'accueil rencontrent, quand j'imagine le succès à venir de toutes nos soirées d'information, quand je constate les efforts que nous avons faits en matière de formation continue, notamment avec la publication d'un aide-mémoire dessiné aux autorités communales entièrement revu dans un format numérique, quand je vois en résumé toutes ces bonnes volontés, je me dis que notre démocratie de proximité a de l'avenir.

Je vous annonçais l'an dernier que le DIT travaillait à la révision de la Loi sur l'exercice des droits politiques. Cette LEDP est sous toit et pourra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022 comme prévu, sous réserve d'un éventuel référendum mais objectivement tout à fait improbable.

Ce projet vous donne plus de responsabilités, car il demande une plus grande implication de l'administration communale – et en particulier du greffe – dans l'organisation des scrutins.

Le but est de fixer une répartition des tâches claire entre l'administration communale et le bureau électoral. Il n'est en aucun cas de mettre à mal le principe de séparation des pouvoirs entre le conseil général ou communal et la Municipalité, ni l'indépendance du bureau électoral.

Le bureau électoral garde la direction des opérations tout en bénéficiant des compétences techniques et logistiques de l'administration communale, qui voit donc son rôle renforcé.

Une telle pratique est déjà répandue dans bon nombre de communes et a le mérite de garantir une continuité ainsi qu'une uniformité dans la préparation et le déroulement du dépouillement sur l'ensemble du territoire cantonal.

Dès lors que le support logistique, informatique et organisationnel est assuré par l'administration communale, le bureau électoral peut concentrer son travail sur les opérations de dépouillement et sur les tâches décisionnelles qui lui incombent.

Autre dossier qui vous impactera directement : la révision de la loi sur les communes.

Le défi sera de repenser le rôle de surveillance de l'Etat sur les communes et la façon dont il se déclinera dans la pratique, soit le rôle du Conseil d'Etat, du Département, de la DGAIC et des préfets.

Ce prochain grand chantier législatif que le DIT va mener, avec des réflexions sur les relations entre l'Etat et les communes, sur l'intercommunalité et sur les relations municipalités-conseils et sur les dispositions financières, se fera en collaboration avec les communes et leurs représentants, c'est-à-dire vous-même.

Votre rôle de secrétaire municipal sera d'ailleurs précisé dans la nouvelle loi. Le début des travaux de ce chantier législatif est espéré courant 2022

Mesdames, Messieurs,

Le canton a constamment besoin de votre appui : je prends 3 exemples où votre savoir-faire nous est indispensable.

En matière de développement durable, vous savez que le Grand conseil a débloqué cet été un crédit de 2.4 millions pour appuyer les communes dans la réalisation de leurs plans climats. Concrètement, le canton encourage les communes ou groupements de communes sans personnel dédié à faire recours à des spécialistes pour les soutenir dans l'élaboration et le suivi de leurs projets climatiques. Il propose des subventions qui s'échelonnent sur quatre ans et qui couvrent jusqu'à 50% des coûts d'un tel mandat d'accompagnement, avec un plafond à 12'500 francs par commune.

Je vous remercie de rappeler à vos différentes municipalités que cet appui existe, même si je sais qu'elles ont été déjà dûment informées.

De même, j'ai écrit cette semaine à toutes les communes concernées par la révision de leurs

plans d'affectation communal. Vous savez que le plan directeur cantonal fixe un délai au 20 juin 2022 pour que les communes surdimensionnées en zone à bâtir révisent leurs plans d'affectation.

Certaines communes ont fait leur devoir, d'autres en partie, certaines pas du tout. La lettre que nous avons envoyée aux communes « retardataires », sans que ce terme soit compris comme péjoratif, rappelle que la Direction générale du territoire et du logement de mon Département se tient à la disposition des Municipalités pour les appuyer dans cette tâche technique difficile et parfois émotionnelle, lorsqu'il s'agit de déclasser des terrains constructibles. Là également vous pouvez être le relais des préoccupations du DIT auprès de vos municipalités respectives.

Enfin sachez que les affaires de cybercriminalité préoccupent vivement le Conseil d'Etat. Nous travaillons étroitement entre le Département des infrastructures et des ressources humaines qui pilote les services informatiques de l'État et mon Département pour appuyer les communes afin de contrer ces nouvelles formes de criminalité.

Qu'il s'agisse de finances, de lutte contre les cyberattaques ou d'aménagement du territoire, le canton est en appui aux communes, il sait qu'il ne peut pas être en bonne santé financière et économique, si les communes sont en difficulté.

Pour conclure, je vous remercie de tout l'appui que vous apportez quotidiennement aux syndics et municipaux de ce canton, en particulier lorsqu'il s'agit de préparer des décisions parfois difficiles.

En assumant cette fonction d'interface entre les administrations communales, en assurant le suivi des décisions, vous mettez l'huile indispensable dans les rouages, ceci pour le bon fonctionnement des communes.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite le meilleur pour l'avenir, puisque vous fêtez ce jour votre 70^e anniversaire, avec un humoriste qui va certainement se moquer (gentiment) de quelques éléments de langage propre à nos milieux politiques.